N°2004

du 27 Octobre 2026

Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

PROJET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE L'ÉQUITÉ DE L'ÉDUCATION DE BASE (PAQEEB)

Le Gouvernement veut 6 mois de prolongation, la Banque mondiale en accorde 4

● *un audit de l'IGF parle des points négatifs* P.4

PROJET DE CONSTRUCTION DES 20.000 LOGEMENTS À COÛT ABORDABLE

Tout près de la prorogation jusqu'en décembre 2027 P.6

ÉVALUATION ANNUELLE DES POLITIQUES ET DES INSTITUTIONS NATIONALES (CPIA AFRICA 2026)

Une loi d'orientation agricole pour de nouvelles perspectives pour l'agriculture togolaise P.3

3è UNIVERSITÉ DES GRANDES ENTREPRISES DU TOGO

P.3

" …faire émerger des entreprises togolaises capables de grandir, d'innover, d'investir et de conquérir les marchés africains. ", Charles GAFAN

"Le temps de l'audace / bâtir les champions nationaux, un choix stratégique pour le Togo". C'est sur ce thème que les membres de l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET) se sont réunis pour leur 3è Université. L'ambition exprimée est de créer les conditions pour faire émerger des champions nationaux, de passer d'un Togo d'entreprises qui résistent à un Togo d'entreprises conquérantes…

M. Charles Kokouvi GAFAN, Président de l'AGET

SOCIAL

ACCÈS DURABLE À L'EAU POTABLE

Un poste d'eau autonome au bénéfice de plus 5000 personnes dans la région des Savanes

Un Poste d'Eau Autonome à énergie solaire, érigé à Batamboaré, située dans la commune de Tône 1, dans la Région des Savanes a été remis officiellement aux populations de la localité le 22 octobre 2026. L'ouvrage réalisé dans le cadre du programme de la Facilité de prévention pour le Golfe de Guinée, mise en œuvre par le PNUD-Togo, il permettra à plus de 2 000 personnes d'accéder durablement à l'eau potable et contribuera à améliorer les conditions de vie de plus de 5 000 habitants dans sa zone d'influence. " C'est une joie immense pour toute la communauté de Batamboaré ", a déclaré le chef Yentougli Banguila.

L'ouvrage comprend un forage à haut débit, conçu pour fournir au minimum cinq mètres cubes d'eau par heure. Il est équipé d'un système de pompage entièrement solaire, d'une superstructure en béton armé de 11,5 mètres de hauteur et d'un réservoir surélevé de dix mètres cubes. Un réseau de distribution d'environ 600 mètres dessert trois bornes fontaines publiques à deux robinets chacune. L'ensemble est protégé par une clôture et des dispositifs de sécurisation.

À Bantamboaré, une borne fontaine a également été installée au sein de l'École primaire publique, ce qui offre aux élèves et aux enseignants une source d'eau potable à proximité immédiate, au profit de l'hygiène, de la santé et des conditions d'apprentissage...

(suite à la page 6)

NUMÉRO 2004

27 octobre 2026

ÂGE : 20 ans

Prix: Togo, Bénin, Burkina: **250CFA** Zone CFA: **300 F** Europe et autres pays: **1 euro --- Abonnement:** Contacter **93 70 52 94** / **90 05 94 28**

SANTÉ

LA CATARACTE

Elle est l'opacification du cristallin dont le seul traitement est chirurgical, ce qui permet aussi de prendre en charge les défauts de vision préexistants : myopie ou hypermétropie, astigmatisme et presbytie

Quelle qu'en soit la cause, l'opacification du cristallin est désignée sous le terme « cataracte ». Cette affection évolutive induit un inconfort visuel progressif et son seul traitement est chirurgical. Il consiste à extraire le cristallin devenu opaque et à le remplacer par une lentille artificielle, non seulement parfaitement transparente, mais qui permet aussi de prendre en charge les défauts de vision préexistants : myopie ou hypermétropie, astigmatisme et presbytie.

Maurille AFERI

Qu'est-ce que la cataracte ?

Lorsqu'ils pénètrent au sein du globe oculaire, les rayons lumineux sont déviés par deux lentilles naturelles, la cornée et le cristallin. Cette réfraction optique fait que, au fond de l'œil, à la surface de la rétine, les rayons lumineux se focalisent en un point unique. C'est là que se forment alors les images, grâce aux cellules photoréceptrices qui tapissent la rétine.

Cela étant dit, le fait que la lumière traverse l'œil sans encombre sous-entend qu'elle ne rencontre aucun obstacle et que le globe oculaire soit parfaitement transparent. Chez les patients atteints de cataracte cela n'est plus le cas : au niveau de leur cristallin se forment progressivement des zones opaques (« corps amyloïdes »). Ainsi, au fil du temps, la lumière atteint de plus en plus difficilement le plan rétinien.

Cette baisse progressive de la transparence oculaire a des répercussions directes. Les sujets atteints de cette pathologie ont de plus en plus l'impression d'une vision voilée. Ils ont aussi de plus en plus de mal à distinguer les contrastes et les couleurs, sont souvent victimes d'éblouissements et perçoivent parfois des halos lumineux.

Quels sont les symptômes de la cataracte ?

La cataracte se caractérise par une **perte progressive de la vision** qui, le plus souvent, affecte d'abord la vision de loin. Cette opacification de la lentille située à l'intérieur de l'œil met en général plusieurs années à s'avérer gênante : la personne devient légèrement myope et **les couleurs apparaissent plus ternes**. Petit à petit, la vision se voile et la personne devient plus sensible à la lumière : les personnes chez qui la cataracte devient symptomatique se plaignent souvent d'être facilement éblouies par la lumière des phares en conduisant la nuit. Parfois, la personne se plaint de « *voir double* » d'un œil. Dans certains cas rares, l'apparition des symptômes de cataracte peut être plus rapide (quelques mois).

Quelles sont les complications de la cataracte ?

Lorsqu'elle n'est pas traitée, la cataracte s'aggrave progressivement. Le cristallin devient de plus en plus opaque et la personne finit par **perdre complètement la vue.**

De plus, dans certains cas, la cataracte provoque une augmentation du volume du cristallin qui peut entraîner l'apparition d'un glaucome **aigu**. Parfois, il arrive que des protéines du cristallin s'échappent dans la chambre antérieure de l'œil : ces protéines peuvent obstruer le trabéculum et provoquer un glaucome chronique, ou être à l'origine d'une réaction immunitaire qui va déclencher une inflammation des structures internes de l'œil (uvéite).

Quels sont les différents types de cataracte ?

On distingue plusieurs types de cataracte selon leurs causes.

• La **cataracte sénile**, la plus courante, est liée au vieillissement du cristallin. Elle touche les deux yeux, à des degrés de sévérité variables d'un œil à l'autre. Avec l'âge, la structure microscopique du cristallin change et entraîne une perte progressive de la transparence. Si ce phénomène affecte plutôt la périphérie du cristallin, la vision est peu affectée. Mais si l'opacification touche le centre du cristallin, les symptômes deviennent rapidement gênants.

• La **cataracte secondaire** est une forme de cataracte qui se développe suite à une maladie (dans la plupart des cas, un diabète mal équilibré par les traitements), un traitement médicamenteux (en particulier avec des corticostéroïdes, les médicaments de la famille de la cortisone), une radiothérapie anticancéreuse, ou une intervention chirurgicale de l'œil.

• La **cataracte traumatique** apparaît suite à un traumatisme de l'œil : choc, brûlure thermique ou chimique, etc. Elle est particulièrement observée chez les patients jeunes.

• La **cataracte de l'enfant** est souvent d'origine congénitale, parfois liée à une maladie génétique comme la trisomie 21. Elle peut également être la conséquence d'une infection pendant la grossesse : rubéole, toxoplasmose, herpès génital, etc.

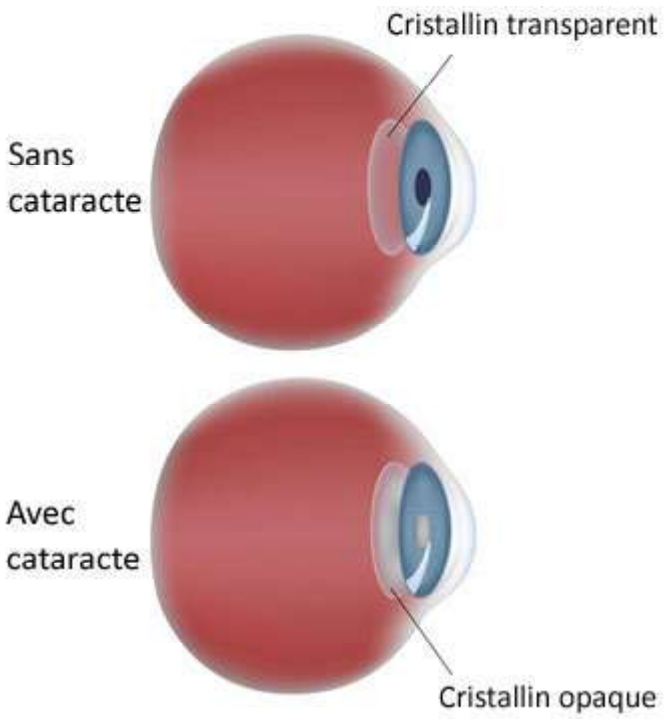

Qui est à risque de développer une cataracte ?

Le facteur de risque principal de la cataracte est l'**âge**. De plus, les personnes qui présentent une forte myopie, un glaucome chronique ou une dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) sont également plus à risque de développer une cataracte. Il en est de même pour les personnes diabétiques dont la glycémie n'est pas contrôlée par un traitement, les personnes qui vivent dans des régions très ensoleillées ou en altitude (les rayons ultraviolets accélèrent le vieillissement du cristallin) et celles qui ont eu un traumatisme de l'œil, une intervention chirurgicale oculaire ou une radiothérapie anticancéreuse.

De plus, il semblerait que les fumeurs, les personnes alcooliques et celles qui ont une alimentation insuffisamment riche en fruits et en légumes aient également un risque plus élevé de développer une cataracte.

Peut-on prévenir la cataracte ?

Mis à part les personnes diabétiques chez qui un traitement efficace prévient la cataracte, les mesures de prévention de la cataracte proposées ici ou là n'ont pas fait la preuve d'une efficacité certaine.

Néanmoins, certaines de ces mesures de prévention pourraient avoir un effet positif :

• protéger ses yeux contre les rayons ultraviolets à l'aide de lunettes de soleil efficaces, et contre les chocs en cas d'activité potentiellement dangereuse (sports de balle, etc.) ;

•consommer des quantités suffisantes de fruits et de légumes ;

• arrêter de fumer.

La prévention des infections pendant la grossesse contribue évidemment à la prévention des cataractes congénitales liées à ces maladies.

Comment diagnostique-t-on la cataracte ?

Lorsqu'il suspecte la présence d'une cataracte, l'ophtalmologiste pratique un examen du cristallin après avoir dilaté

(suite à la page 7)

CINÉMA

"*What Did You Dream ?*" de Karabo Lediga à la Bibliothèque Akplanou ce mercredi

Les cinéphiles ont droit ce mercredi 28 octobre 2026 à partir de 15 heures 30, à un court-métrage sud-africain de 20 minutes réalisé par la réalisatrice et scénariste Karabo Lediga.

Le film sorti en 2019 et classé dans le genre fiction / jeune public / drame historique, évoque une histoire qui se déroule à l'été 1990 dans le township d'Atteridgeville près de Pretoria en Afrique du Sud, à une période charnière de transition politique vers la fin de l'apartheid.

"*Boipelo, une jeune fille de 11 ans, passe ses vacances chez sa grand-mère Koko.Contrairement à ses cousins, Boipelo ne parvient plus à se souvenir de ses rêves. Or, dans sa famille, les rêves sont utilisés pour interpréter des nombres liés au fafi (un jeu de pari clandestin basé sur des symboles spirituels) afin d'aider sa grand-mère à gagner de l'argent et subvenir aux besoins du foyer.* ", explique-t-on dans le synopsis.

Le film a été présenté dans plusieurs festivals internationaux, notamment en sélection officielle au Festival international du court-métrage de Clermont-Ferrand, au Festival international du court-métrage de Palm Springs et au FESPACO.

Il est référencé sur des plateformes comme l'Institut français (IFcinéma), SensCritique et Africultures.

Karabo Lediga, aussi connue sous le nom de Gabo Leika, est une scénariste, réalisatrice et productrice sud-africaine reconnue pour son travail dans la comédie, la satire et le cinéma. Sa riche carrière comporte des réalisations principales comme :

- **En séries et comédies télévisées** :

*écrivaine et interprète pour l'émission satirique Late Nite News with Loyiso Gola (nommée aux International Emmy Awards).

*Membre de l'équipe d'écriture de Queen Sono, la toute première série originale africaine de Netflix.

*méalisatrice pour The Bantu Hour, The Mayor et la série Classified.

La réalisatrice sud-africaine, Karabo Lediga

*scénariste pour des projets comme The Showmax Roast of Helen Zille et The Showmax Roast of Minnie Dlamini.

- **En cinéma et courts-métrages** :

*a écrit et réalisé le court-métrage What Did You Dream? (avec Connie Chiume), qui a remporté le prix du meilleur court-métrage africain au Durban International Film Festival en 2021 et a été sélectionné dans plusieurs festivals internationaux (Clermont-Ferrand, Palm Springs).

*a réalisé son premier long-métrage, Sabbatical (mettant en vedette Mona Monyane et Clementine Mosimane), qui explore les complexités des relations mère-fille.

Elle a été distinguée par Alumna de Berlinale Talents, Le Groupe Ouest (Less Is More) et du Toronto International Film Festival Writers' Studio.

NÉCROLOGIE

La rockeuse et auteure-compositrice-interprète britannico-canadienne, **Sarah Jordan, est morte à 63 ans**

Sarah Jordan, dite Sass Jordan, née le 23 décembre 1962 à Birmingham (Angleterre) et morte le 2 octobre 2026, est une chanteuse de rock et auteure-compositrice-interprète britannico-canadienne. Sass Jordan est une figure majeure de la scène rock canadienne des années 1990, reconnue pour sa voix puissante et son style marqué par le blues. Sa célébrité internationale s'est renforcée en 1992 grâce à son duo enregistré avec Joe Cocker pour la bande originale du film "Bodyguard" (1992), un succès mondial vendu à des millions d'exemplaires. Au cours de sa carrière, elle a collaboré et partagé la scène avec des légendes de la musique comme The Rolling Stones, AC/DC ou Van Halen. Sa notoriété s'est également construite à la télévision grâce à sa participation en tant que juge dans l'émission "Canadian Idol" (2003) durant 6 saisons consécutives. Lauréate d'un prix Juno en 1989, elle a marqué l'histoire du rock anglophone nord-américain par ses succès au palmarès et sa voix souvent comparée à celle de Janis Joplin.

Sarah Jordan, dite Sass Jordan, naît le 23 décembre 1962 à Birmingham, en Angleterre. Elle grandit dans un environnement anglophone avant de s'installer au Canada, pays où elle développe sa passion pour la musique rock et soul. Dès le début des années 1980, elle s'immerge dans la scène musicale canadienne et entame sa carrière professionnelle comme choriste. En 1988, elle apporte sa contribution vocale à l'album "Sur le chemin des incendies" (1988) du chanteur québécois Paul Piché, marquant ainsi sa présence sur la scène pop-rock francophone et anglophone du pays. Cette même année 1988, elle lance son premier album studio solo intitulé "Tell Somebody" (1988) sous le label Atlantic Records. Ce disque rencontre un fort succès commercial au Canada grâce à des titres percutants comme la chanson éponyme ou la piste "Double Trouble" (1989). Sa voix puissante et enrouée, souvent comparée à celle de Janis Joplin, lui vaut une reconnaissance immédiate de la part de l'industrie musicale. En 1989, cette première réalisation lui permet de remporter le prix Juno dans la catégorie de la révélation féminine de l'année.

Au début des années 1990, Sass Jordan consolide sa réputation sur la scène internationale. En 1992, elle publie son 2e album studio, "Racine" (1992), enregistré sous le label MCA Records. Porté par le single "Make You a Believer" (1992), l'album se classe dans les palmarès américains et s'écoule à plus de 450 000 exemplaires dans le monde. La même année 1992, la chanteuse franchit une étape majeure en enregistrant un duo avec le chanteur britannique Joe Cocker pour la chanson "Trust in Me" (1992), intégrée à la bande originale du film "Bodyguard" (1992). La bande sonore du long-métrage devient un phénomène mondial et s'écoule à 27 millions d'exemplaires, apportant à l'artiste une visibilité internationale sans précédent. Durant cette période, ses compositions sont également sélectionnées pour figurer dans plusieurs séries télévisées populaires des années 1990, notamment "K 2000" (1982), "Alerte à Malibu" (1989), "Les Sœurs Reed" (1991), "Melrose Place" (1992) et "La Vie à cinq" (1994). Ses prestations scéniques énergiques lui permettent de partager la scène avec des figures majeures du rock mondial telles que The Rolling Stones, AC/DC, Aerosmith, Cheap Trick, Van Halen, Alice Cooper et Carlos Santana.

En 1994, elle produit son 3e album studio, "Rats" (1994), un disque aux sonorités hard rock plus brutes et sombres, enregistré avec son groupe à Los Angeles. L'album contient le single "High Road Easy" (1994), qui rencontre un franc succès sur les radios rock nord-américaines. La qualité de ses interprétations lui vaut de nouvelles nominations au prix Juno de la meilleure chanteuse en 1990, 1993 et 1995. À la fin de la décennie, elle explore des sonorités plus intimes et expérimentales avec la sortie de son 4e album studio, "Present" (1997), publié sous le label Aquarius Records. L'album inclut le single "Do What I Can" (1997) et est suivi l'année d'après par la piste "Desire" (1998).

Au tournant du nouveau millénaire, Sass Jordan poursuit sa production discographique avec le lancement de son 5e album studio, "Hot Gossip"

(suite à la page7)

ENTREPRENARIAT

3è UNIVERSITÉ DES GRANDES ENTREPRISES DU TOGO

" ...faire émerger des entreprises togolaises capables de grandir, d'innover, d'investir et de conquérir les marchés africains. ", Charles GAFAN

" Le temps de l'audace / bâtir les champions nationaux, un choix stratégique pour le Togo ". C'est sur ce thème que les membres de l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET) se sont réunis pour leur 3è Université. L'ambition exprimée est de créer les conditions pour faire émerger des champions nationaux, de passer d'un Togo d'entreprises qui résistent à un Togo d'entreprises conquérantes.

F. Woussou

Le Président de l'AGET, Charles Gafan, n'y est pas allé par quatre chemins pour le faire savoir. Il s'agit de faire émerger des entreprises togolaises capables de grandir, d'innover, d'investir et de conquérir les marchés africains. « ***Voulons-nous seulement participer à la croissance africaine ou voulons-nous être des acteurs majeurs ? Nous ne demandons pas de privilèges***. ***Nous voulons créer les conditions permettant aux entreprises qui ont l'ambition et le potentiel de grandir et de rayonner au-delà de nos frontières*** », a-t-il déclaré, pointant l'environnement économique international qui évolue rapidement. « *Bâtir des champions nationaux est un projet collectif. L'État doit créer les conditions favorables. Les entreprises doivent investir et innover, les investisseurs doivent accompagner la croissance et les collectivités doivent pleinement jouer leur rôle* », a-t-il ajouté. L'AGET a plaidé pour une innovation fiscale afin d'accélérer l'émergence des champions nationaux.

Souveraineté énergétique : Pourquoi le coût du kWh dicte l'avenir industriel du Togo ? Marchés de capitaux et financements alternatifs : Sortir du 100% bancaire ; Décentraliser la croissance : Faire des communes le moteur de l'industrialisation ont été les thèmes des panels qui ont meublés cette rencontre.

Dans un environnement où, l'économie mondiale fait face à un choc négatif lié au conflit au Moyen-Orient qui renchérit les prix, et un choc positif porté par l'impact de la technologie sur l'activité, l'État togolais affirme qu'il prendra sa part à la quête d'émergence de champions togolais, en garantissant la stabilité.

Pour le gouvernement, le diagnostic est encourageant : dans le primaire, saison des pluies favorable mais contrastée et poursuite du soutien à la production agricole ; dans le secondaire, production industrielle dynamique et hausse de la consommation d'énergie ; dans le tertiaire, hausse du trafic passagers à l'aéroport, hausse des exportations et importations. Côté finances publiques : réduction du déficit budgétaire. Il faut donc passer d'une économie de résilience à une économie d'accélération, dont le nom est le secteur

privé national. Aux entreprises d'avoir de l'audace et d'oser investir, transformer et structurer l'écosystème PME-PMI.

Au ministère des finances et du budget, on relève que l'État ne fera plus sans le privé, et le privé ne peut plus avancer sans l'État. La création du Comité de Concertation Etat / Secteur Privé (CCESP) en est preuve. « *Il revient évidemment à l'État de faciliter le développement du secteur privé. Chacun a compris aujourd'hui que l'ouverture économique doit s'accompagner d'un environnement favorable aux entreprises. Je pense à la fois à la sécurité juridique comme à la stabilité fiscale, aux mesures qui peuvent être prises en faveur des partenariats publics-privés* », rappelait le ministre Essowè Barcola à l'occasion de la 2ème réunion du CCESP.

D'ailleurs, le gouvernement a lancé le Club Partenariat Public-Privé (PPP) du Togo. Ce cadre permanent permettra un dialogue direct entre l'État et le privé. Il fonctionne comme un guichet unique pour les investisseurs, levée des blocages administratifs et suivi des dossiers. La création d'une Task Force opérationnelle a été annoncée.

COOPÉRATION NORD/SUD

ENTRE LE TOGO L'ALLEMAGNE

De nouveaux engagements à hauteur de 33 Milliards de FCFA

Le Togo et la République fédérale d'Allemagne sont convenus de poursuivre leur coopération dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale 2026-2031 qui est alignée sur l'agenda 2030 de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le montant global des engagements s'élèvent à près de 33 milliards de FCFA.

F. Woussou

A l'issue de la session plénière des consultations intergouvernementales sur la coopération bilatérale au développement entre les deux gouvernements qui se sont déroulées du 19 au 23 octobre 2026 au Togo, de nouveaux engagements financiers ont été pris par l'Allemagne. Ils s'élèvent à 39 millions d'euros, soit près de 25.600.000.000 FCFA dont 12 millions d'euros (près de 7.900.000.000 FCFA) pour la coopération technique et 27 millions d'euros (plus de 17.700.000.000 FCFA) pour la coopération financière.

Les engagements couvrent les domaines prioritaires ci-après : Agriculture et transformation des systèmes alimentaires ; Bonne gouvernance et développement des territoires ; Santé, protection sociale et politique démographique ; Energie. Les engagements portent ainsi le portefeuille global de l'Allemagne au Togo à 560,15 millions d'euros, soit plus de 367,4 milliards FCFA. « *A la fin des consultations, les deux parties se sont félicitées de la parfaite réussite de celles-ci et se sont accordées à mener, en 2027, des consultations intergouvernementales à Lomé* », lit-on dans un communiqué rendu public.

M. Kokou Yackoley JOHNSON et Mme Anne REHNER

Ce sont JOHNSON Kokou Yackoley, Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'Extérieur chargé de la Coopération et des Togolais de l'Extérieur et Anne REHNER, chargée de la Coopération avec le Togo au Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement qui ont conduit les consultations.

Au cours de la session, les deux parties se sont félicitées de la qualité et de la solidité de la coopération germano-togolaise fondée sur la confiance, la transparence et l'alignement sur les priorités nationales. Sur la base des différents thèmes stratégiques, elles ont fait l'état des lieux de leur coopération et évalué les conditions institutionnelles indispensables au succès de la mise en œuvre des projets et des programmes.

Il est à rappeler que ces consultations se situent dans le cadre du dialogue permanent entre les deux parties visant à renforcer les liens de coopération et d'amitié qui lient le Togo et l'Allemagne depuis l'établissement de leurs relations diplomatiques, le 27 avril 1960.

ASSEMBLÉE NATIONALE

TRANSFORMATION STRUCTURELLE DU SECTEUR AGRICOLE

Une loi d'orientation agricole pour de nouvelles perspectives pour l'agriculture togolaise

L'agriculture contribue à environ 20 % du produit intérieur brut du Togo et emploie près de 40 % de la main-d'œuvre du pays. L'ambition du gouvernement pour le secteur, déclinée dans la feuille de route gouvernementale, est de faire de l'agriculture togolaise, une agriculture productive, à haute valeur ajoutée, moteur de valeur économique des agriculteurs et de croissance du pays.

Eric J.

Afin de porter à l'échelle les actions déjà engagées et relever durablement les nouveaux défis pour une meilleure compétitivité de notre agriculture, il est primordial de doter le secteur d'une loi d'orientation agricole. Le texte élaboré par le gouvernement vient de recevoir l'approbation de l'Assemblée nationale le jeudi 22 Octobre 2026. Il pose les grands principes devant conduire à une transformation structurelle de l'agriculture togolaise et devrait améliorer les interventions dans le secteur.

Pour le gouvernement, l'ambition affichée depuis quelques années consiste à améliorer la productivité et les rendements agricoles ; assurer la sécurité alimentaire au Togo ; renforcer les industries de transformation agroalimentaire ; améliorer l'accès des producteurs au financement et au marché. « *Pour réaliser cette ambition, trois (3) projets prioritaires et une (1) réforme à savoir ; (i) la mise en place d'un service public de soutien à la production ; (ii) l'accès au financement agricole ; (iii) la transformation agro-industrielle ; et (iv) la sécurisation foncière agricole sont portées par le ministère de l'agriculture en collaboration avec d'autres départements ministériels* », fait-on savoir.

La mise en œuvre de ces projets et réforme a permis d'obtenir des résultats probants ans les différents domaines notamment l'aménagement des terres agricoles, la facilitation de l'accès aux intrants de qualité, la maîtrise de l'eau, la mécanisation, la lutte contre les maladies et ravageurs de cultures, la promotion de l'élevage et l'organisation es acteurs.

La loi d'orientation agricole votée par les élus du peuple permet donc d'orienter les politiques de développement dans le secteur, de promouvoir une agriculture moderne et d'améliorer les conditions de vie et de travail des agriculteurs. Elle permet aussi d'instaurer des mesures durables à travers des normes législatives et règlementaires nécessaires pour l'établissement des différents acteurs du secteur et leur professionnalisation.

A en croire le gouvernement, la loi vise à garantir la souveraineté alimentaire, créer plus e richesses et d'emplois et contribuer au développement économique du pays. De manière spécifique, elle contribue à: développer un secteur agricole qui garantit la souveraineté alimentaire, la création de richesse et d'emplois et le développement économique du pays ; assurer un développement agricole durable, grâce à la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement en prenant en compte les changements climatiques et en veillant à restaurer ou préserver la biodiversité.

Il est indiqué que la loi d'orientation agricole permet aussi de créer un environnement propice à l'investissement privé pour le développement des partenariats public-privé et de l'agriculture contractuelle; favoriser l'émergence d'un secteur agro-industriel national structuré, compétitif et intégré dans l'économie sous régionale et internationale ; promouvoir le développement des exploitations agricoles en favorisant leur évolution vers une démarche d'entreprise avec la constitution d'unités économiques solides et autonomes.

Il s'agira aussi de promouvoir les organisations professionnelles agricoles et le renforcement de leurs capacités ; assurer le développement et la diffusion des innovations technologiques à travers le renforcement du système national de la recherche et de la vulgarisation agricoles ; développer l'irrigation, la mécanisation agricole et promouvoir l'adoption des facteurs modernes de production ; renforcer la résilience et l'inclusion sociale, en améliorant l'approche genre et l'appui aux jeunes ruraux.

Pour les députés de la majorité, cette loi d'orientation constitue un levier pour assurer la sécurité alimentaire, améliorer les revenus des producteurs, créer des emplois pour la jeunesse et faire de l'agriculture un moteur de transformation économique et sociale. « *En adoptant une loi d'orientation agricole, nous faisons le choix de donner à notre agriculture un cadre clair, une vision de long terme et un cadre propice à son développement. Nous reconnaissons ainsi que la terre togolaise valorisée chaque jour par le travail et la persévérance de milliers de femmes et d'hommes constitue un patrimoine stratégique et un piller fondamental de notre souveraineté alimentaire* », a déclaré Aklesso Atcholi, Président du groupe parlementaire Union pour la République (UNIR).

Un appel a été lancé au gouvernement pour qu'il adopte rapidement les textes d'application, mobiliser les ressources nécessaires et associer pleinement les différents acteurs du secteur.

VIVRE ENSEMBLE

LA NUISANCE SONORE

Un fléau qui perdure malgré les interdictions

Au Togo, la pollution sonore est devenue un véritable problème de société. Que ce soit dans les marchés, les rues, les lieux de culte ou encore les bars et discothèques, le vacarme incessant perturbe le quotidien des habitants. Pourtant, des réglementations existent pour encadrer cette nuisance, mais leur application demeure limitée.

Dans la capitale, Lomé, le bruit est omniprésent. Les klaxons intempestifs des taxis-motos, les haut-parleurs des commerçants vantant leurs produits, les chants et prières amplifiés des églises et mosquées, ainsi que les musiques tonitruantes des bars transforment la ville en une véritable cacophonie. «Il est presque impossible de trouver un coin calme pour se reposer. Même dans les quartiers résidentiels, il y a toujours un bruit quelque part», se plaint Koffi, un habitant d'Adidogomé.

Les nuisances sonores ne concernent pas seulement Lomé. À l'intérieur du pays, notamment dans les grandes villes comme Sokodé, Kara et Atakpamé, les mêmes problèmes sont signalés. Les sonorisations des fêtes, les cérémonies tra-

(suite à la page 4)

ÉDUCATION

PROJET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE L'ÉQUITÉ DE L'ÉDUCATION DE BASE (PAQEEB)

Le Gouvernement veut 6 mois de prolongation, la Banque mondiale en accorde 4

- ***un audit de l'IGF parle des points négatifs***

Late Pater

Si la Banque mondiale et l'Inspection générale des finances (IGF) convergent sur l'utilisation de l'adjectif satisfaisant pour qualifier les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif de développement du projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base au Togo (PAQEEB) et l'état global de sa mise en œuvre, y compris l'utilisation des subventions accordées, c'est davantage avec les auditeurs de l'IGF que la nature des points négatifs par endroits est révélée. Entre les deux, le Gouvernement, lui, a sollicité une prolongation de six mois dans le cadre d'une restructuration pour bien finir ; la Banque mondiale propose de ne lui en accorder que quatre, avec cette fermeté de l'institution de Bretton Woods : pour les travaux qui ne peuvent raisonnablement être achevés avant le 26 février 2027, le Gouvernement déterminera des solutions de rechange, notamment leur réalisation au moyen de ses propres ressources.

Le projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base au Togo (PAQEEB) a été approuvé le 26 août 2021, signé le 13 septembre 2021 et est entré en vigueur le 26 octobre 2021 pour cinq ans. Même si sa mise en œuvre n'a débuté qu'en août 2022, sa date de clôture est donc fixée à hier 26 octobre 2026. Ses objectifs consistent à améliorer la qualité de l'éducation de base et l'équité dans l'accès à celle-ci au sein de régions ciblées, en particulier pour les filles, et à renforcer la gestion globale du système éducatif. Lors de l'examen à mi-parcours, en juin 2024, la Banque mondiale et le Gouvernement togolais ont convenu d'élargir la portée du programme d'infrastructures par une réallocation des ressources, dans le respect du calendrier de mise en œuvre initial. Ainsi, l'objectif en matière de construction et de réhabilitation de salles de classe a été porté de 540 à 700 unités et 70 forages équipés de systèmes solaires ont été ajoutés dans le but d'améliorer l'accès à l'eau dans les écoles bénéficiaires.

La performance du projet demeure satisfaisante, selon un récent document de la Banque mondiale qui parle des évaluations clés et de la performance financière. Celui-ci renseigne que le rapport sur l'état de mise en œuvre de mai 2026 a qualifié de «satisfaisants» les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif de développement du projet et l'état global de sa mise en œuvre. À date, 95% des fonds ont été décaissés et il reste 2,1 millions de dollars américains à verser. Par rapport à la gestion financière, la passation des marchés, la gestion du projet, le suivi-évaluation et chacune des composantes du projet, les évaluations sont encore «satisfaisantes». Le rythme des décaissements est soutenu : 98% des fonds de l'IDA ont été décaissés et les décaissements au titre de la subvention du Partenariat mondial pour l'éducation atteignent 87%. Le risque global lié au projet demeure «modéré» ; la performance environnementale et sociale «satisfaisante».

Les résultats substantiels obtenus dans la composante 1 «Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage» sont : 31 340 enseignants du primaire formés, dépassant l'objectif final de 29 600 ; la proportion d'enseignants mettant en pratique les nouvelles méthodes pédagogiques introduites a augmenté de 26 points de pourcentage par rapport à la situation de référence, surpassant l'objectif initial d'une hausse de 20 points de pourcentage ; environ 2,44 millions de manuels scolaires distribués, dépassant l'objectif de 2 millions, et des subventions octroyées à 6 571 établissements scolaires, au-delà l'objectif de 6 000 ; les sept écoles normales de formation des professeurs d'écoles (ENFPE) ont toutes été réhabilitées, et des équipements ont été fournis pour soutenir la numérisation de la formation des enseignants. A date, les activités restantes comprennent l'achèvement de l'élaboration des manuels pour le premier cycle du secondaire, l'adoption officielle de la politique nationale des manuels scolaires et la finalisation encore en cours des actions de numérisation. En lien avec la composante 2 «Amélioration de l'accès équitable à l'éducation de base», l'accès à l'éducation de base grâce à la construction d'écoles, au soutien à la scolarisation des filles et à la mobilisation communautaire, est élargir ; plus de 1,8 million de filles et de garçons ont été sensibilisés dans le cadre de campagnes portant sur l'éducation des filles, le mariage précoce, les grossesses précoces et les normes sociales inégalitaires, dépassant l'objectif initial de 1,26 million ; des uniformes scolaires distribuées à des filles vivant dans des préfectures défavorisées ; des initiatives visant à réduire les obstacles à la scolarisation et au maintien des filles à l'école ont été soutenues ; 591 des 700 salles de classe prévues ont été achevées et remises ; parmi les salles de classe restantes (principalement celles prévues dans la phase 3), 73 sont terminées et 87 sont en cours de réalisation ; sur cinq sites, la construction des salles de classe fait l'objet d'une attention particulière en raison de la résiliation et de la réattribution de contrats (CEG de Landa, EPP d'Agnavé), du décès du directeur d'une entreprise contractante (EPP de Djama) ou encore de difficultés financières rencontrées par les entrepreneurs (EPP d'Akossi Copé, EPP de Koffi Kopé). A côté, l'avancement des travaux relatifs aux 70 forages alimentés à l'énergie solaire est plus lent que prévu : à date, les opérations de forage sur 46 sites ont donné des résultats positifs et sont en cours ; sept sites ont été jugés inadaptés, nécessitant la sélection de nouveaux emplacements, tandis que les 17 forages restants n'ont pas encore été réalisés. Le risque de ne pas achever l'ensemble des forages dans les délais impartis s'accroît, les travaux n'étant réalisés qu'à 52%. Les activités d'électrification des établissements scolaires ont aussi connu des retards, notamment en ce qui concerne la réception provisoire de l'ENFPE de Niamtougou et la finalisation de la plateforme multimodale d'enseignement à distance. Outre une prolongation des délais, un suivi technique, contractuel, environnemental et social rigoureux sera donc nécessaire pour garantir la bonne exécution du projet. Enfin, par rapport à la composante 3 «Renforcement de la gestion et de la résilience du système», la refonte et la mise en œuvre d'évaluations nationales des acquis scolaires, de systèmes d'information sur l'éducation, de la gestion des ressources humaines et du financement fondé sur la performance ont été soutenues ; le système national d'évaluation des acquis scolaires est désormais opérationnel ; plusieurs évaluations de type EGRA/EGMA ainsi que des observations en classe au moyen de l'outil TEACH ont été réalisées ; le déploiement d'un système intégré de gestion des ressources humaines est appuyé et les capacités du Centre national d'évaluation des acquis scolaires renforcées. Les cibles associées à quatorze des seize indicateurs de résultats intermédiaires du projet ont été atteintes ou dépassées, selon le dernier rapport de suivi. Pour les indicateurs restants, il faut attendre la publication des résultats du PASEC 2024, prévue en novembre 2026 au plus tard. L'audit financier complet du mécanisme de financement axé sur les résultats est en cours d'examen.

Des uniformes scolaires distribuées à des filles et des bâtiments réceptionnés grâce à PAQEEB

C'est après l'évaluation que l'Exécutif togolais a formulé, le 27 juillet 2026, une demande de prolongation à cause du retard pris au démarrage de la mise en œuvre et de l'élargissement considérable de la portée du programme d'infrastructures qui n'a pas pour autant prolongé la durée de mise en œuvre ni accru le financement. Objectif : permettre de disposer du temps nécessaire pour achever les investissements en infrastructures et les activités restantes, intégrer les résultats du PASEC 2024 aux indicateurs d'apprentissage du projet, finaliser les rapports et les audits, et garantir la réalisation complète ainsi que la documentation des résultats du projet. Le retard a été acté lors de l'examen à mi-parcours et on a convenu qu'il est peu probable que l'ensemble des travaux et des livrables clés puisse être achevé, transféré au Gouvernement et dûment pris en compte dans le cadre des résultats avant la date de clôture du 26 octobre 2026. Le 14 octobre 2026, le document de restructuration relatif à la proposition de restructuration du projet au Togo informe que la Banque mondiale a proposé à l'approbation du directeur de division une prolongation de quatre mois qui porte la date de clôture du 26 octobre 2026 au 28 février 2027, au lieu des six mois sollicités par le Gouvernement. Il justifie la restructuration dont les modifications proposées touchent ainsi seulement les estimations des décaissements, la prolongation de la date de clôture du prêt et le calendrier de mise en œuvre, pas les résultats, les risques, les politiques opérationnelles juridiques, les réaffectations… : «*cette période de quatre mois devrait permettre de disposer du temps nécessaire pour achever et transférer les travaux d'infrastructure restants, conclure les autres activités du projet encore en cours, et intégrer les données manquantes afin de finaliser le cadre des résultats, favorisant ainsi la réalisation intégrale et la documentation des résultats du projet ; cette prolongation vise également à consolider et à documenter les résultats du projet, tout en offrant un délai suffisant pour mener à terme les activités éligibles restantes et effectuer les paiements y afférents*». Il poursuit : «*l'achèvement physique des travaux de construction et de forage est prévu pour fin janvier 2027, avec une remise au ministère au plus tard en février 2027 ; les activités ou les sites qui ne pourraient raisonnablement pas être finalisés dans ce délai devront être financés par le Gouvernement ou pris en charge par d'autres moyens, en dehors du cadre du projet (…) dans un souci d'efficacité, les sites de remplacement pour les forages seront choisis uniquement dans des zones déjà couvertes par des études environnementales et sociales existantes afin d'éviter l'élaboration de documents supplémentaires ; seules les dépenses et les travaux conformes aux exigences applicables des accords de financement, et réalisés dans les délais impartis, seront éligibles au financement du projet*». C'est donc clair, pour les travaux qui ne peuvent raisonnablement être achevés avant le 26 février 2027, le Gouvernement déterminera des solutions de rechange, notamment leur réalisation au moyen de ses propres ressources. La prorogation doit permettre de disposer du temps nécessaire pour achever et réceptionner les salles de classe restantes, mener à terme le programme de forages alimentés à l'énergie solaire, y compris la sélection de sites de remplacement pour les forages ayant donné des résultats négatifs, finaliser l'électrification des établissements scolaires et l'installation des équipements informatiques restants, achever l'élaboration des manuels scolaires pour le premier cycle du secondaire et procéder à l'adoption officielle de la politique nationale en matière de manuels scolaires, rendre opérationnel le projet pilote de laboratoires scientifiques et finaliser la plateforme multimodale d'enseignement à distance, intégrer les résultats du PASEC 2024 aux indicateurs d'apprentissage du projet (à savoir les compétences en lecture et en mathématiques en deuxième année de primaire) et réaliser l'audit financier complet du mécanisme de financement fondé sur la performance.

Le document spécifie encore que la modification qui touche les estimations des décaissements révisées pour tenir compte de la nouvelle date de clôture proposée (28 février 2027) n'aura aucune incidence sur l'enveloppe budgétaire du programme d'investissement public ; les modalités de mise en œuvre et les dispositifs de suivi restent également inchangés ; l'unité de coordination du projet continuera d'assurer un suivi étroit de tous les contrats en cours ; le gouvernement poursuivra la transmission de ses rapports bimensuels qui préciseront, pour chaque chantier, le nombre de salles de classe, le calendrier contractuel, l'état d'avancement physique des travaux, les contraintes rencontrées, les mesures correctives engagées et la date d'achèvement prévue. La date prévue pour le décaissement intégral est le 30 juin 2027.

De son côté, l'Inspection générale des finances travaillait. Entre autres, sur le même PAQEEB. Elle a audité l'utilisation des subventions accordées par la Banque mondiale via le PAQEEB aux écoles/établissements, inspections et directions régionales de l'éducation. Ses travaux ont porté sur l'ensemble des 7 directions régionales de l'éducation, 42 inspections sur les 81 existantes (soit 51,85%) et 318 écoles/établissements sur les 6 345. Elle dit que ses auditeurs ont, pendant 32 jours, sillonné monts et vallées pour visiter toutes ces entités afin de se faire une idée exacte de l'utilisation faite des subventions octroyées. A la fin, l'IGF trouve que, respectivement pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024, la consommation financière a atteint 90,67% et 93,55% dans les directions, 92,90% et 96,80% dans les inspections, 99,63% et 99,83% dans les écoles et établissements. En plus, dans les écoles et établissements, la quasi-totalité des matériels et manuels didactiques acquis existent effectivement et les fonds prévus sont intégralement virés sur les comptes des bénéficiaires. Mais la mission a aussi constaté, par endroits, «*une faible implication des comités de gestion des écoles primaires (COGEP) et comités de gestion des ressources des établissements secondaires publics (COGERES), des budgets non affichés dans 271 écoles/établissements sur les 318 audités, des écarts entre certains montants de chèques et les pièces justificatives correspondantes dans 7 inspections sur les 42 auditées, une qualité approximative de certains articles achetés, l'irrespect des prix de référence et défaut d'observation par endroits des procédures prévues, l'insuffisance du marquage des biens, absence de fiches de répartition et condition de conservation précaires*». Et «*la vérification physique des biens révèle que, dans 44 écoles/établissements sur les 318 (soit 14%), des biens acquis pour une valeur totale de 4 879 920 francs Cfa ne se retrouvent pas dans le patrimoine des entités concernées*». Au moment de faire ses recommandations, l'IGF a salué les mesures de régularisation déjà engagées par le ministère de l'éducation nationale, celui-ci ayant notamment pris des dispositions pour le reversement des sommes mises en cause et adressé, le 23 juin 2026, une injonction aux structures concernées pour la régularisation immédiate des irrégularités relevées.

LA NUISANCE SONORE

Un fléau qui perdure malgré les interdictions

(suite de la page 3)

ditionnelles et les rassemblements religieux ajoutent aux désagréments du quotidien.

Le Togo dispose pourtant d'une réglementation encadrant les nuisances sonores. Le décret n°2008-080 du 8 juillet 2008 fixe les normes en matière de bruit et interdit les niveaux excessifs dans les espaces publics et privés.

Les effets de la pollution sonore sur la santé sont pourtant bien documentés. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une exposition prolongée à des bruits excessifs peut entraîner des troubles du sommeil, du stress, des problèmes auditifs et des maladies cardiovasculaires. Pour Ablavi, une commerçante à Agoè, ces nuisances sont une source permanente de fatigue : «Je dors mal à cause des bruits des bars et des concerts dans le quartier. Cela affecte ma concentration au travail.»

Les experts recommandent plusieurs mesures pour réduire la nuisance sonore au Togo : le renforcement de l'application des lois, la sensibilisation de la population, la mise en place de zones de tranquillité.

HABITAT

PROJET DE CONSTRUCTION DES 20.000 LOGEMENTS À COÛT ABORDABLE

Tout près de la prorogation jusqu'en décembre 2027

Late Pater

C'est ce 31 octobre 2026 que le gouvernement togolais et la Banque africaine de développer (BAD) doivent finir d'étudier la possibilité de proroger la durée du projet de construction des 20.000 logements à coût abordable jusqu'en décembre 2027 afin d'intégrer de nouvelles activités permettant de renforcer l'impact du projet. La cause est que les délais sont courts pour engager et décaisser l'ensemble des économies réalisées sur le projet avant la date de clôture fixée au 30 juin 2027. Le taux de décaissement du projet est jugé modéré en raison des importantes économies réalisées sur certains contrats, ce qui a conduit à réallouer les économies pour financer de nouvelles activités.

En juin-juillet 2026, une mission d'évaluation a été menée. Celle-ci a conclu que la restructuration du financement et les retards enregistrés au début du projet dans les acquisitions ont entraîné un décalage des échéances prévues pour l'atteinte de l'objectif de développement du projet. Toutefois, les progrès réalisés depuis 2025 indiquent que cet objectif demeure atteignable. Plusieurs activités structurantes ont déjà été réalisées et approuvées, notamment l'état des lieux, les levés topographiques, les études géotechniques, le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du site de Kpomé-Dalavé, les études relatives aux VRD et aux équipements publics. Les versions provisoires des EIES et du PAR sont aussi disponibles. Déjà, le projet a fait l'objet d'un addendum approuvé le 26 avril 2023 et la satisfaction des conditions de premier décaissement du prêt FAD et du don est intervenue le 24 septembre 2024. Malgré ces retards initiaux, l'exécution du projet a connu des avancées significatives, avec un taux d'exécution physique estimé à 70%. Quant au taux de décaissement, estimé à 28%, il demeure modéré, en partie, du fait des économies réalisées sur certains marchés déjà attribués. «*Toutefois, au regard de l'état d'avancement des activités structurantes et de la finalisation progressive des procédures restantes, le projet devrait pouvoir accélérer son exécution et améliorer sensiblement son niveau de décaissement au cours de la période restante. L'organe d'exécution devra accélérer la mise en œuvre de certaines activités en cours afin d'améliorer le taux de décaissement. Une attention particulière devra également être accordée aux activités de la Composante 1, dont la mise en œuvre accuse encore du retard*», a écrit la mission.

A noter que la contractualisation avec ONU-Habitat est en cours. Au regard de l'état avancé de la procédure, la mission de préparation des textes devrait démarrer au plus tard début octobre 2026, pour une durée de six mois. Le projet ayant initié une entente directe avec ONU-habitat pour la préparation du cadre institutionnel et juridique favorisant la réalisation de projet en partenariat public-privé (PPP).

La durée initiale fixée pour la réalisation du projet était de cinq ans, avec pour objectif initial de finaliser les constructions en 2025, pour un montant initial de 3,7 milliards de francs Cfa. On en est encore aux ateliers et études. Ce projet devrait bénéficier à 100 000 personnes, en ciblant les ménages à faibles et moyens revenus. En mai 2024, la garantie de prêt au logement a été lancée pour faciliter l'accès au financement de logements abordables, développé conjointement par le Fonds de solidarité africain (FSA) et la Caisse régionale de refinancement hypothécaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (CRRH-UEMOA).

FOOTBALL/COUPE DE LA CONFÉDÉRATION (CAF) |

L'ASKO du Togo arrache sa qualification pour la phase de poules au bout du suspense

Battu au match aller, l'ASKO du Togo a renversé la vapeur ce week-end au stade de Kégué en s'imposant (1-0) face au FC Diarra du Mali, lors du 2e tour préliminaire retour. Une victoire sur le fil qui permet aux " Kondona ", à la faveur de la règle du but à l'extérieur, de valider leur ticket pour la phase de groupes de la Coupe CAF 2026-2027.

Hervé A.

Sous les yeux du sélectionneur national Patrice Neveu, présent en tribunes, les hommes de Kodjo Afiadégnigban ont livré un véritable combat tactique et physique pour s'offrir une deuxième participation historique à ce stade de la compétition.

Conscients de leur retard après la manche aller, les joueurs de l'ASKO démarrent la rencontre tambour battant. Dès la première minute, l'intenable Marius Akpaho donne le ton en déposant la défense malienne, bien que son centre ne trouve pas preneur. Asphyxiés, les visiteurs subissent les vagues jaunes et noires.

Après une petite frayeur sur un coup franc malien de Madou Samaké repoussé par le mur, l'ASKO intensifie la pression. Taoufiki Zoulazi oblige le portier malien Yacouba Diallo à une parade décisive sur une lourde frappe du gauche (31e). Les têtes d'Abdoul-Halimou Sama et de Marius Akpaho frôlent ensuite la transversale (41e), avant qu'Abdoul Ouattara ne trouve le poteau à la 44e minute.

Mais la persévérance finit par payer. Dans le temps additionnel, l'ASKO obtient un penalty crucial, transformé avec sang-froid par Abdoul Ouattara (1-0, 45'+2). La tension est alors palpable, au point que l'entraîneur du FC Diarra, Brahima Sangaré, est expulsé sur carton rouge direct juste avant la pause pour contestation.

Une seconde mi-temps sous haute tension

Au retour des vestiaires, la physionomie du match bascule. Les efforts de la première période pèsent sur les organismes togolais, et le FC Diarra prend le contrôle du jeu. Malgré des balles de break manquées par Marius Akpaho (76e) et Wend Bambara (81e) pour l'ASKO, les locaux reculent dangereusement.

La fin de match devient irrespirable pour le public de Kégué. À la 93e minute, le FC Diarra donne des sueurs froides à tout le stade en trouvant le poteau togolais, manquant de peu l'égalisation qui aurait signifié l'élimination de l'ASKO. Les cinq minutes de temps additionnel ressemblent à une éternité, mais la défense togolaise tient bon jusqu'au coup de sifflet libérateur de l'arbitre Teklu Tsegay.

"*C'est une victoire et une qualification que je dédie au public sportif togolais, et en particulier aux journalistes qui ont manifesté leur soutien à l'équipe. Tout n'a pas été parfait, certes, mais on a eu la possession et on est allé chercher cette qualification. L'ASKO est allée à l'essentiel. Pour les chantiers à venir, je laisse le soin à nos dirigeants de nous aider à mieux faire dans les préparatifs. Nous allons avancer étape par étape* ", a déclaré Kodjo Afiadégnigban, entraîneur adjoint de l'ASKO.

" *Nous regrettons de ne pas avoir pu décrocher le match nul. Chaque équipe a eu sa mi-temps. Nous n'avons pas joué pour conserver notre but d'écart du match aller, nous avions la même ferveur pour nous qualifier. Il fallait faire notre jeu, mais on a subi la pression et, au final, cela n'a pas marché* ", a regretté Brahima Sangaré, l'entraîneur du FC Diarra.

Grâce à cette victoire au courage, l'ASKO de Kara rejoint le cercle très fermé de la phase de poules de la Coupe de la Confédération. Les " *Jaune et Noir* " seront fixés sur leurs futurs adversaires ce mercredi 28 octobre à 11h00 GMT, à l'issue du tirage au sort qui se déroulera au siège de la CAF, au Caire (Égypte).

DEVELOPPEMENT/

Un atelier stratégique visant à renforcer la coordination et l'efficacité du football africain

La Confédération Africaine de Football (CAF) réunira les dirigeants et les équipes de gestion de ses six Unions Zonales au Caire, en Égypte, à l'occasion de son atelier stratégique annuel, prévu les 27 et 28 octobre 2026.

Cette rencontre, qui rassemblera les six Unions Zonales couvrant l'ensemble des 54 Associations Membres de la CAF, s'inscrit dans les efforts continus de l'instance continentale pour renforcer la coordination stratégique et l'efficacité des actions menées à travers le football africain.

Durant ces deux journées, les échanges porteront sur le renforcement du rôle des Unions Zonales en tant que partenaires clés dans la mise en œuvre des priorités stratégiques de la CAF, avec des résultats concrets et mesurables au sein de ses 54 Associations Membres. Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre des programmes, à l'efficacité institutionnelle et au développement à long terme.

À la veille de l'atelier, la Directrice des Associations Membres de la CAF, Sarah Mukuna, a déclaré : " Cet atelier s'inscrit dans la vision du président de la CAF, Dr Patrice Motsepe, qui consiste à faire du football dans les 54 Associations Membres de la CAF un modèle de classe mondiale et financièrement autonome, tout en poursuivant le développement de compétitions de la CAF toujours plus compétitives à l'échelle mondiale.

Des Unions Zonales fortes et efficaces sont essentielles à la réalisation de cette ambition. Grâce à leur proximité avec les Associations Membres, les six Zones jouent un rôle important dans la coordination des actions à l'échelle régionale, l'identification des besoins communs en matière de développement, l'accompagnement de la mise en œuvre des programmes, le partage des connaissances et le renforcement de la participation aux programmes et compétitions de la CAF et des Zones. "

L'un des principaux objectifs de cet atelier sera l'élaboration de plans d'action concrets pour la période 2027-2028, afin de traduire les priorités stratégiques de la CAF en objectifs clairs, en résultats mesurables et en mécanismes de responsabilisation bien définis.

Les participants dresseront un état des lieux de leurs Zones respectives, identifieront les domaines nécessitant une attention accrue, clarifieront les rôles respectifs de la CAF, des Unions Zonales et des Associations Membres, et définiront les actions prioritaires pour améliorer la mise en œuvre des programmes et les performances.

Le programme CAF IMPACT occupera également une place importante dans les discussions. Les participants examineront comment les Unions Zonales peuvent accompagner les Associations Membres dans l'atteinte de résultats mesurables en matière de développement et identifieront les domaines dans lesquels des interventions régionales coordonnées pourraient apporter une réelle valeur ajoutée.

Les travaux s'articuleront autour de quatre axes stratégiques suivants : développement du football, programmes et projets de renforcement des capacités, administration et gestion des compétitions.

L'atelier offrira également aux six Unions Zonales une plateforme d'échange d'expériences et de bonnes pratiques, leur permettant d'identifier les défis communs et d'explorer des solutions conjointes pour renforcer le développement et l'administration du football à travers le continent.

RALLYE/

Menacé par le conflit, le Dakar 2027 devrait revenir en Afrique

Le Rallye Dakar 2027 n'aura pas lieu en Arabie saoudite, comme l'ont annoncé conjointement Amaury Sport Organisation (A.S.O.) et la Saudi Motorsport Company (SMC), dimanche, dans un communiqué publié sur le site du rallye-raid automobile et moto.

"*Le Dakar 2027 aura bien lieu*", mais "*pas en Arabie Saoudite*" : le plus célèbre rallye-raid du monde est devenu le dernier événement sportif en date à être annulé en raison du contexte géopolitique et l'intensification des attaques des combattants houthis du Yémen contre le royaume.

"*Amaury Sport Organisation (A.S.O.) et la Saudi Motorsport Company (SMC) ont décidé conjointement que le Dakar Arabie Saoudite 2027, prévu du 1er au 15 janvier 2027, ne se tiendra pas dans le Royaume, à la suite des récents événements dans la région*", a indiqué dimanche un communiqué des organisateurs, entérinant une décision qui était largement attendue.

Car l'intensification depuis juillet du conflit entre les Houthis du Yémen, soutenus par l'Iran, et l'Arabie saoudite, après plusieurs années d'accalmie, avec des frappes quotidiennes touchant le royaume, y compris sa capitale Riyad, avait renforcé la menace sur la bonne tenue du Dakar qui se déroulait en Arabie Saoudite depuis 2020.

"*L'édition 2027 se déroulera sur un autre territoire et sera organisée par A.S.O. Le lieu fera l'objet d'une annonce distincte dans les prochains jours*", ajoute le communiqué, assurant par ailleurs que l'Arabie Saoudite accueillera à nouveau le Dakar en 2028, "*une édition historique qui célébrera la 50e édition du rallye*".

Plus tôt cette année, les Grands Prix de Formule 1 de Bahreïn et d'Arabie saoudite avaient été annulés en raison de la guerre en Iran. Le Grand Prix de Bahreïn avait été déplacé vers un autre site, tandis que celui d'Arabie saoudite avait été retiré du calendrier.

Belga a appris de bonne source que le Dakar 2027 devrait débuter le 9 janvier au Portugal, où un prologue sera organisé. Le 10 janvier, une étape reliera le Portugal à l'Espagne, avant que tous les participants ne traversent la Méditerranée à bord d'un ferry de nuit pour rejoindre le Maroc. La première des onze étapes au total s'y déroulera le 11 janvier. La 49e édition du Dakar s'achèvera le 22 janvier. Au total, les concurrents parcourront plus de 4.000 kilomètres de spéciale. Davantage de détails concernant les villes de départ et d'arrivée, ainsi que les étapes, seront communiqués la semaine prochaine.

Fait remarquable, dix-neuf ans après l'annulation du Dakar juste avant son départ en raison de la menace terroriste d'Al-Qaïda, le rallye fait aujourd'hui son retour en Afrique pour une raison similaire.

BREVES

Les Championnats du monde 2030 attribués à la Russie

Malgré la poursuite de la guerre en Ukraine, le bureau exécutif de la Fédération internationale d'haltérophilie a choisi d'attribuer l'organisation des Championnats du monde 2030 à Moscou. Ce n'est pas anodin : un certain nombre de FI ont ouvert la porte à l'organisation de compétitions en Biélorussie ces derniers mois, mais le faire en Russie restait jusque-là une ligne qui n'était pas franchie.

L'IWF n'a pas plus commenté que ça ce choix sur son site. Elle a publié une réaction du secrétaire général José Quiñones, qui évoque les compétitions attribuées sans entrer dans les détails. " *Toutes les candidatures que nous avons reçues étaient excellentes et nous sommes convaincus que les Championnats organisés dans vos pays respectifs seront un immense succès. Il convient également de noter que trois de ces quatre pays organiseront pour la première fois une manifestation mondiale de l'IWF : le Kosovo, le Venezuela et l'Inde. Cela démontre que notre sport se développe à l'échelle mondiale et que l'organisation de nos compétitions est très convoitée par de nombreux pays à travers le monde.* "

Ahmedabad (Inde) accueillera les Championnats du monde 2029, un très bon signe alors que l'Inde espère obtenir les Jeux olympiques et paralympiques 2036. Les Championnats du monde jeunes 2028 auront lieu à Prishtina (Kosovo), et les Championnats du monde Juniors à Caracas (Venezuela).

La FIFA retournera aux États-Unis en 2028

La Coupe du monde des clubs féminine prend forme. L'organisation de la première édition du tournoi a été attribuée aux États-Unis. La compétition est prévue du 5 au 30 janvier 2028, dans des villes qui restent à choisir. Dix-neuf clubs du monde entier seront en lice pour remporter le titre.

" *Le choix des États-Unis est apparu comme une évidence compte tenu de l'excellence affichée récemment dans l'organisation des principales compétitions de la FIFA, mais également de l'intérêt considérable que suscite le football féminin dans ce pays et de la qualité de ses infrastructures sportives, a déclaré Sarai Bareman, directrice du football féminin à la FIFA. En plus de profiter de l'engouement autour du football féminin et d'accompagner les clubs qualifiés, les pouvoir publics, les villes hôtes, ainsi que nos partenaires commerciaux et médiatiques, entre autres, notre mission sera de faire de cette édition une référence pour le football féminin de clubs à l'échelle mondiale.* "

Les USA viennent d'accueillir la Coupe du monde des clubs masculine en 2025 et la " *vraie* " Coupe du monde en 2026. Ils seront aussi le théâtre de la Coupe des champions féminine, en janvier 2027, à Miami. Le pays pourrait encore ajouter une ligne à son tableau de chasse en coorganisant la Coupe du monde féminine en 2031, une possibilité évoquée depuis plusieurs mois.

Les chiffres de la croissance spectaculaire du padel

Le Rapport mondial 2026 de la Fédération internationale de padel vient d'être dévoilé. Il recèle de chiffres attestant de l'essor de ce sport. Près de 14 000 nouveaux courts ont été créés en un an. On compte désormais plus de 91.200 courts de padel dans le monde. 3 890 clubs supplémentaires ont aussi vu le jour. " Le padel est pratiqué dans 191 pays et territoires indépendants, soit 21 de plus que l'année dernière, avec 100 fédérations affiliées à la FIP et 1.110 000 joueurs enregistrés (+30,5 %) ", ajoute le rapport - qui a été édité avant l'admission de 15 nouvelles fédérations nationales. Au-delà des joueurs enregistrés, la FIP estime que plus de 40 millions de personnes pratiquent le padel dans le monde.

" *Le Rapport mondial 2026 de la FIP sur le padel nous offre une nouvelle fois le portrait d'un sport en pleine expansion, forte et continue, se réjouit Luigi Carraro, président de la FIP. Le nombre de joueurs et de joueuses, de clubs et de terrains est en hausse, tout comme le nombre de pays où notre sport est pratiqué et de fédérations nationales qui soutiennent son développement. Le padel amateur, qui constitue le fondement extraordinaire de notre sport, continue de se développer, tandis que le padel professionnel prend également de l'ampleur, devenant de plus en plus international et compétitif, et touchant de nouveaux publics et marchés.* "

Sur le plan économique, " *le padel génère 8,6 milliards d'euros de PIB, chaque euro dépensé dans notre sport générant 1,26 euro de PIB* ". L'industrie mondiale du padel représente aussi plus de 235.000 emplois. " *Le padel est aujourd'hui non seulement un phénomène sportif et social majeur, mais aussi un écosystème capable de générer des investissements, des emplois, des infrastructures, du tourisme, des événements, de l'innovation et de nouvelles opportunités économiques. Mesurer cette dimension signifie acquérir une compréhension encore plus fine de ce qu'est devenu le padel et, surtout, de son potentiel toujours croissant* ", ajoute Carraro.

L'UNION Pour la Patrie
Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses
Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC
Siège: Wuiti - Nkafu
Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28
e-mail: patrie006@yahoo.fr
Casier N° 60 / M.P.
Impression
Groupe de presse L'Union
Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON
Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI
Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Service photographie
Roland OGOUNDE
Dessin-Caricature
LAWSON Laté
Graphisme
Guillaume BOGLA

COOPÉRATION MARITIME

CABOTAGE MARITIME ET FEEDERING ENTRE LOMÉ ET POINTE-NOIRE (PHASE 1)

Les 17 actions importantes requises, après le oui de la BAD

Late Pater

Le Service panafricain de cabotage maritime et de feedering – phase 1 : Boucle Afrique de l'Ouest et Afrique centrale (Lomé – Pointe-Noire) est un projet stratégique porté par le Gouvernement togolais, avec le soutien financier et technique de la Banque africaine de développement (BAD) qui a accepté de fournir le financement, l'appui et le suivi de la mise en œuvre du projet. Cette phase 1 va ainsi relier le Port Autonome de Lomé (PAL) au Port de Pointe-Noire (Congo), en créant une boucle logistique entre l'Afrique de l'ouest et l'Afrique centrale. Et ce, à un moment de la montée en puissance du Port Autonome de Lomé, premier port à conteneurs d'Afrique subsaharienne. Le futur service va donc s'appuyer sur cette réalité pour dynamiser les échanges intrarégionaux et réduire la dépendance aux grands armateurs internationaux.

La BAD accompagne actuellement le Togo dans l'étude de faisabilité et la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales. Dans le cadre de cette étude de faisabilité du Service panafricain de cabotage maritime et de feedering sur la boucle Afrique de l'ouest et Afrique centrale, l'Exécutif togolais prévoit un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) visant à encadrer les risques et impacts potentiels du projet, conformément aux sauvegardes opérationnelles de la BAD et à la réglementation nationale. Ce plan comporte 17 actions et mesures importantes requises afin que le projet réponde à toutes les exigences : recrutement de spécialistes E&S (environnemental et social) au sein de l'unité de gestion du projet, avant le premier décaissement ; mise en place du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du projet et information au public, durant l'étude ; paiement des compensations et réinstallation des personnes affectées ; intégration de mesures ESST spécifiques de site dans les dossiers d'appel d'offres ; soumission du PGES-Chantier sur les activités à haut-risque de l'entrepreneur à la revue de la Banque ; mise en place du MGP de l'entrepreneur et information des travailleurs ; obtention des permis nationaux avant le début des activités assujetties à autorisations préalables (excavations, abattage d'arbres, travail en hauteur, travail en espaces clos, etc.) ; préparation, approbation et publication de documents E&S spécifiques pendant la mise en œuvre du projet, y compris la revue préalable par la Banque des termes de référence pour les activités de catégorie 1 et mobilisation des parties prenantes concernées de chaque activité E&S spécifique pertinente, avant la validation de l'étude de faisabilité par les autorités compétentes ; mise en place du mécanisme de préparation et de riposte aux urgences ; traitement approprié et rapide des plaintes, durant l'étude faisabilité (par exemple, accusé de réception sous 7 jours et réponse proposée sous 30 jours, hors urgence) ; notification aux riverains ou alerte aux populations exposées en aval ; renforcement des capacités des principaux responsables de la mise en œuvre du projet ; suspendre les travaux en cas de risques ou accidents ESST, notifier immédiatement la Banque, puis ne reprendre les travaux qu'après avis de la Banque ; préparer l'analyse des causes profondes de tout accident ESST fatal et mettre en œuvre le plan d'actions correctives ; diffusion au public des rapports E&S du projet.

Le Gouvernement togolais est responsable du respect de toutes ces exigences du PGES, même lorsque la mise en œuvre de mesures et d'actions spécifiques est effectuée par une entité différente de l'unité de gestion du projet. Cette mise en œuvre fera l'objet d'un suivi et d'un rapport à la Banque. La Banque, elle, suivra et évaluera les progrès et la réalisation des mesures et des actions tout au long de la mise en œuvre du projet. «*Comme convenu entre la Banque et le Gouvernement du Togo, ce PGES peut être révisé en cas de nécessité au cours de la mise en œuvre du projet afin de refléter la gestion adaptative des risques liés aux changements apportés au projet, à des circonstances imprévues ou en réponse à l'évaluation de la performance du projet menée dans le cadre du PGES lui-même. Dans de telles circonstances, le Gouvernement du Togo proposera et conviendra des modifications avec la Banque, puis mettra à jour le PGES pour refléter ces changements*», indique-t-on dans le canevas du PGES obligatoire en annexe de l'accord de financement avec la Banque africaine de développement.

A l'origine, le cabotage désigne la navigation commerciale effectuée d'un port à l'autre en restant le long des côtes. Puis, par extension, il désigne le transport de marchandises, de bagages ou de passagers entre deux points situés à l'intérieur d'un même pays. Jusqu'à récemment, le concept de cabotage était inexistant en Afrique même si la Charte africaine du transport maritime a défini le cabotage transafricain «*par les activités relatives au transport maritime et aux activités connexes entre les ports des Etats membres*». C'est donc une page nouvelle que veut ouvrir le Port de Lomé dans la mesure où l'acheminement des marchandises en provenance ou/et à destination d'un pays africain disposant d'une façade maritime est assuré par des navires appartenant à de grandes compagnies maritimes étrangères. Cette

dépendance peut être réduite par un système de cabotage maritime africain. Dans une publication en octobre 2024, Pascaline Odoubourou, spécialiste en management portuaire et maritime, parlait de nombreux avantages pour le continent car ce cabotage créerait un grand nombre d'emplois tant dans le secteur du transport maritime que dans les activités connexes telles que la construction et la réparation navale, l'assurance et le courtage, etc., favoriserait la construction et le développement de chantier naval africain, quasi inexistant, et de flotte navale africaine, générerait des revenus supplémentaires pour les gouvernements (les taxes, les droits de douane, les droits de port, les redevances pour les services portuaires et maritimes, et autres sources de revenus contribueraient aux finances publiques), permettrait de réduire les coûts de transport pour les chargeurs, rendant ainsi le commerce plus abordable et compétitif, faciliterait la connectivité entre les nations africaines et le développement des échanges intra-africains. Selon la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans – horizon 2050, les navires africains représentent près de 1,2% du transport maritime mondial en nombre et 0,9% en tonnage brut. Enfin, le feedering (ou trafic d'éclatement) désigne une opération de transport maritime qui consiste à transférer des marchandises (souvent des conteneurs) entre un grand navire de ligne principal (appelé navire-mère) et des bateaux de plus petite capacité (appelés feeders ou navires nourrisseurs).

SOCIÉTÉ

OBÉSITÉ

Ces femmes qui subissent les critiques sur leur poids

Au Togo, le poids des femmes ne se mesure pas seulement sur une balance. Il se retrouve aussi au cœur des conversations familiales, des plaisanteries entre amis et des commentaires sur les réseaux sociaux. Trop grosses, trop minces, pas assez en formes… Certaines femmes disent subir des remarques répétées sur leur apparence, parfois au point d'en souffrir en silence. Elles réclament davantage de respect et le droit de disposer librement de leur corps.

Etonam S.

« Tu as beaucoup grossi ! », « Tu dois faire attention à ton poids », « Tu étais plus belle avant »… Pour certaines femmes togolaises, ces phrases sont devenues familières. Prononcées par des proches, des collègues ou de simples connaissances, elles sont parfois présentées comme des conseils ou des plaisanteries. Pourtant, celles qui les reçoivent ne les vivent pas toujours ainsi.

Derrière ces remarques se cache une pression sociale qui pousse les femmes à surveiller leur apparence et à se conformer à des critères de beauté parfois contradictoires. Il faudrait avoir des formes généreuses pour plaire, mais pas trop ; être mince, mais pas trop maigre. Une équation difficile à résoudre pour celles qui se retrouvent constamment jugées sur leur silhouette.

Pour certaines femmes, les critiques commencent au sein même de la famille. Une prise de poids après une grossesse, un changement physique ou une période difficile peut suffire à déclencher une série de commentaires. « *Après mon accouchement, j'ai pris du poids. Au lieu de me demander comment j'allais, certaines personnes ont commencé à me faire des remarques sur mon ventre et mes hanches. On me disait que je devais retrouver ma silhouette d'avant. Pourtant, j'étais encore en train de récupérer physiquement et de m'occuper de mon bébé* », raconte une jeune mère.

Cette situation illustre le décalage entre les attentes de l'entourage et la réalité vécue par certaines femmes. Après une grossesse, le corps peut changer, et le retour à la silhouette antérieure n'est ni immédiat ni identique pour toutes. Mais dans l'environnement social, ces transformations sont parfois considérées comme un défaut à corriger rapidement.

D'autres femmes affirment que les critiques se poursuivent même lorsque leur poids ne pose aucun problème de santé connu. Une simple rencontre peut devenir l'occasion pour un proche de commenter leur apparence, comme si leur corps était un sujet de discussion accessible à tous. Le plus difficile n'est pas toujours la remarque elle-même, mais sa répétition. À force d'entendre les mêmes jugements, certaines finissent par douter de leur apparence, éviter certaines tenues ou redouter les réunions familiales.

Entre moqueries et perte de confiance en soi

Les remarques sur le poids ne sont pas toujours formulées ouvertement. Elles peuvent prendre la forme de surnoms, de plaisanteries ou de comparaisons avec d'autres femmes. Dans certains cas, les réseaux sociaux amplifient cette pression, notamment lorsque les photos publiées suscitent des commentaires sur le physique.

«*Il y a des jours où je préfère ne pas publier mes photos. Je sais que quelqu'un trouvera toujours quelque chose à dire sur mon corps*», confie annette. Ces jugements peuvent affecter l'estime de soi et le rapport au corps. Certaines femmes se mettent à comparer leur silhouette à celles d'autres personnes. D'autres essaient différents régimes, réduisent fortement leur alimentation ou achètent des produits amaigrissants dans l'espoir de satisfaire les attentes de leur entourage. Or, vouloir perdre du poids sous la pression sociale n'est pas sans risque, surtout lorsque les méthodes utilisées ne sont pas encadrées par des professionnels de santé. Le poids ne devrait pas être un motif de honte, et les changements alimentaires ou physiques doivent tenir compte de la santé et des besoins de chaque personne.

Minces ou rondes, aucune silhouette n'échappe aux commentaires

Si certaines femmes disent souffrir des critiques liées au surpoids, d'autres vivent la situation inverse. Leur minceur est parfois interprétée comme un signe de maladie, de pauvreté ou de manque de soin. Elles peuvent entendre qu'elles doivent prendre du poids pour être plus belles ou attirer un partenaire. «*Quand je maigris, on me demande si je suis malade. Quand je prends quelques kilos, on me dit que je grossis trop. À la fin, je me demande quelle silhouette les gens attendent réellement de moi* », témoigne une autre femme.

Ces expériences rappellent que la pression esthétique ne concerne pas uniquement les femmes en surpoids. Elle peut toucher toute femme dont l'apparence ne correspond pas aux attentes de son entourage. Derrière ces commentaires se pose une question essentielle : pourquoi le corps des femmes fait-il si souvent l'objet d'un jugement public ? Pour ces femmes, le droit de choisir leurs vêtements, de vivre leur quotidien et de se sentir bien dans leur peau ne devrait pas dépendre de l'approbation des autres.

Certaines femmes reconnaissent que les remarques sur le poids peuvent parfois partir d'une intention sincère, notamment lorsque des proches s'inquiètent de leur santé. Mais elles estiment qu'une préoccupation médicale ne justifie ni les moqueries ni les humiliations.

SOCIAL

ACCÈS DURABLE À L'EAU POTABLE

Un poste d'eau autonome au bénéfice de plus 5000 personnes dans la région des Savanes

(suite de la page 1)

Au-delà de l'accès à l'eau, le projet renforce la cohésion sociale, soutient les activités économiques locales et participe à la prévention des vulnérabilités et des conflits liés aux ressources naturelles. Affoh Atcha-Dedji, le Gouverneur de la région des Savanes a souligné que cette remise dépasse la simple mise à disposition d'une infrastructure hydraulique. Elle représente un investissement dans le bien-être des populations, la dignité humaine, la prévention des vulnérabilités et le renforcement de la cohésion sociale.

L'accès à l'eau potable étant un besoin fondamental et une condition de santé publique, sa disponibilité contribue à alléger les charges qui pèsent sur les ménages, en particulier sur les femmes et les jeunes filles, et à prévenir les tensions liées à l'usage des ressources. Le gouverneur a insisté sur le fait que l'action publique ne se limite plus aux seules réponses sécuritaires. *« La paix se construit aussi par des réponses concrètes aux préoccupations quotidiennes des populations ; chose à laquelle s'attelle également et sans relâche, le gouvernement togolais à travers notamment la création de l'Opération Koundjouaré, du PURS, du CIPLEV et des projets comme*

COSO », a-t-il déclaré.

Pour le PNUD, l'accès à l'eau est un puissant levier de résilience, de développement humain et de cohésion sociale. Binta Sanneh, la Représentante résidente du PNUD au Togo, a souligné que la prévention des crises passe aussi par des investissements concrets dans les services sociaux de base et dans l'amélioration des conditions de vie des communautés les plus vulnérables. « *Chaque forage réalisé, chaque infrastructure communautaire construite représente un investissement dans la paix, dans la stabilité et dans l'avenir* », a-t-elle notamment indiqué.

Les populations bénéficiaires ont été invitées à considérer l'ouvrage comme un patrimoine communautaire précieux, dont la durabilité dépendra de leur engagement à en assurer la protection, l'entretien et la bonne gestion. Le Gouverneur de la région des savanes a encouragé les autorités locales, les responsables communautaires et les services techniques à accompagner la mise en place de mécanismes de gestion transparents et inclusifs, avant de former le vœu que l'ouvrage soit utilisé dans un esprit d'équité, de solidarité et de responsabilité collective.

SANTÉ/ LA CATARACTE

Elle est l'opacification du cristallin dont le seul traitement est chirurgical, ce qui permet aussi de prendre en charge les défauts de vision préexistants : myopie ou hypermétropie, astigmatisme et presbytie

(suite de la page 2)

la pupille du patient. Il recherche une opacité qui peut se situer :

- au niveau du centre du cristallin (noyau) : elle entraîne une perte de la vision de loin ;
- au niveau de la partie postérieure du cristallin (sous-capsule postérieure) : c'est souvent le cas chez les personnes diabétiques ou traitées au long cours avec des corticostéroïdes ;
- au niveau de la périphérie du cristallin (cortex) ;
- au niveau de la totalité du cristallin.

Dans la plupart des cas, le patient présente une association de plusieurs de ces formes de cataracte.

Ensuite, l'ophtalmologiste vérifie la tension à l'intérieur de l'œil (recherche de signes de glaucome) et l'état de la rétine. Si le cristallin est trop opaque pour voir clairement la rétine, il peut

s'aider d'une échographie ou d'un examen de l'activité électrique de la rétine. Cette recherche systématique de glaucome et de DMLA est essentielle avant de traiter la cataracte chirurgicalement.

Quels sont les traitements de la cataracte ?

Le traitement de référence de la cataracte est la chirurgie, qui consiste à enlever le noyau du cristallin opacifié et à le remplacer par un cristallin artificiel, l'implant intra-oculaire. L'opération de la cataracte est systématiquement proposée au patient **lorsque la perte de vision interfère avec sa vie quotidienne**, indépendamment de la sévérité de l'opacification. L'opération de la cataracte se déroule sous anesthésie locale, ce qui la rend possible même chez les personnes très âgées. Les deux yeux ne sont jamais opérés en même temps.

Quand doit-on opérer une cataracte ?

Une cataracte modérée chez une personne très active justifie une intervention chirurgicale au même titre qu'une cataracte plus sévère chez une personne sédentaire.

Si la cataracte est peu gênante au quotidien, certaines mesures peuvent permettre de retarder la chirurgie : verres antireflet, lentilles de contact adaptées, modification de l'éclairage du domicile ou du lieu de travail. Néanmoins, l'intervention chirurgicale est de plus en plus souvent proposée car elle apporte un réel bénéfice pour un risque minime.

Chez les enfants atteints de cataracte congénitale, la chirurgie est envisageable à partir de l'âge d'un an.

Comment se passe l'opération de la cataracte ?

L'opération de la cataracte se fait le plus souvent dans la journée. Parfois, le patient reste à l'hôpital la nuit qui suit l'intervention. L'opération de la cataracte se déroule sous anesthésie **locale**, ce qui la rend possible même chez les personnes très âgées. **Les deux yeux ne sont jamais opérés en même temps**. En moyenne, ce type d'intervention dure 15 à 30 minutes.

Avant l'opération, le praticien a effectué des mesures du globe oculaire (par échographie) et calculé la puissance de l'implant : en effet, **l'implant est choisi selon la morphologie de l'œil du patient** et selon ses besoins en termes de correction visuelle. L'implant permettra non seulement de remplacer le cristallin mais également de corriger, partiellement ou complètement, une myopie, une hypermétropie, une presbytie ou un astigmatisme.

Une fois l'œil désinfecté et anesthésié, l'ophtalmologiste pratique une petite incision dans la cornée. Ensuite, à l'aide d'une sonde à ultrasons, il déstructure le noyau du cristallin sans endommager la capsule qui le sépare de la partie postérieure de l'œil (c'est la « phako-émulsification » ou phaco-émulsification). Le noyau du cristallin est ensuite retiré pour être remplacé par un implant souple. Celui-ci est inséré plié, puis déplié là où se trouvait le cristallin. Il existe différents types d'implants (voir encadré). Une fois l'implant bien positionné, l'injection d'un antibiotique (comme la céfuroxime, une céphalosporine) dans la chambre antérieure de l'œil (voie intra-camérulaire) est recommandée afin de prévenir le risque d'infection intra-oculaire (endophtalmie). La cornée est ensuite éventuellement suturée.

Quelles sont les suites de l'opération de la cataracte ?

Après l'opération de la cataracte, l'œil opéré est indolore, et la vision s'améliore rapidement. Toutefois, le patient est invité à modérer ses activités pendant quelques jours (dans le cas de patients très actifs). Des visites de contrôle ont lieu régulièrement. La cicatrisation totale a habituellement lieu en huit semaines. Parfois, après une cataracte très sévère, le patient met quelque temps à s'habituer à l'intensité des couleurs retrouvée. Une fois la vision stabilisée, une prescription de lunettes ou de lentilles de contact adaptées est faite.

Le médecin prescrit un **traitement** anti-inflammatoire **et** antibiotique **sous forme de** collyres, à suivre pendant quelques semaines. Il existe des collyres

spécifiquement indiqués dans la **prévention des complications post-opératoires** de la cataracte. Ils sont listés ci-dessous. Le médecin peut prescrire d'autres collyres, notamment pour prévenir les risques d'infections oculaires. Si plusieurs collyres doivent être instillés au même moment, respectez un intervalle de quelques minutes entre les instillations (5 minutes suffisent habituellement, sauf mention contraire de votre médecin).

NÉCROLOGIE

La rockeuse et auteure-compositrice-interprète britannico-canadienne, **Sarah Jordan, est morte à 63 ans**

(suite de la page 2)

(2000). Paralèllelement à sa carrière musicale, elle diversifie ses activités artistiques au théâtre et à la télévision. En 2001, elle incarne la légende du rock Janis Joplin dans la comédie musicale off-Broadway "Love, Janis" (2001), une performance saluée par la critique pour la fidélité de son timbre vocal et son intensité dramatique. Elle participe également aux productions théâtrales des "Monologues du vagin" (1996) présentées à Toronto et à Winnipeg. En 2003, la télévision canadienne fait appel à elle pour intégrer le jury de l'émission de télé-crochet "Canadian Idol" (2003). Elle occupe ce rôle de juge durant les 6 saisons du programme, de 2003 à 2008, devenant une figure familière du grand public canadien grâce à ses conseils francs et bienveillants envers les jeunes talents.

En septembre 2006, elle sort son 6e album studio, "Get What You Give" (2006), distribué par Universal Music Group, où elle réaffirme son attachement aux racines du blues et du rock classique. Trois ans plus tard, en septembre 2009, elle publie son 7e album studio, "From Dusk 'Til Dawn" (2009), sous le label Kindling Music. Sur le plan personnel, elle partage sa vie avec le musicien canadien Derek Sharp, chanteur principal du groupe The Guess Who. En août 2012, en reconnaissance de son engagement envers les forces armées et de sa contribution culturelle, elle reçoit le titre de colonelle honoraire du 417e Escadron de soutien au combat de l'Aviation royale canadienne.

Au cours des années 2010 et 2020, Sass Jordan continue d'enregistrer des albums axés sur le blues-rock, effectuant de nombreuses tournées au Canada et à l'étranger. Sa chanson "Make You a Believer" (1992) est également réutilisée dans la bande originale de la série télévisée "Flashpoint" (2008). Elle consacre la fin de sa vie à la scène, à la création musicale et à la transmission de sa passion pour le rock. Atteinte de problèmes de santé elle est obligé d'annuler plusieurs prestations publiques au cours de l'année 2026.

Sass Jordan est morte le vendredi 2 octobre 2026, à l'âge de 63 ans.

DATES	RÉSULTATS		
VENDREDI 23 - 10 - 2026			
SAMEDI 24 - 10 - 2026			
LUNDI 26 - 10 - 2026			
DIMANCHE 25 - 10 - 2026			GROS LOTS DU TIRAGE N°931 DE LOTO KADOO DU 23 OCTOBRE 2026 @ LOMÉ # Point de vente 70365 * Un (01) gros lot de 1.250.000 FCFA

31E ÉDITION
LONATO
TRANCHE COMMUNE ENTENTE 2026
GAGNEZ JUSQU'À
20.000.000 FCFA
MISE MINIMUM ELIGIBLE AU TCE
500 FCFA
Loto Super
31E ÉDITION
LONATO
TRANCHE COMMUNE ENTENTE 2026
MISE MINIMUM ELIGIBLE AU TCE
500 FCFA
Loto Super
COMMENT JOUER ?
Du 08 au 29 octobre 2026
1 - Jouez un ticket LOTO SUPER d'un montant minimum de 500 FCFA.
2 - Donnez votre numéro de téléphone actif au vendeur.
3 - Conservez précieusement votre ticket jusqu'au tirage.
4 - Vérifiez les résultats dans les points de vente agréés ou agences LONATO ou encore sur la page Facebook.
5 - Si vous êtes gagnant, rendez-vous à la LONATO pour vous enregistrer et retirer votre gain.
Avec un seul ticket, vous pouvez gagner jusqu'à
20.000.000 FCFA lors du grand tirage.
Tranche Commune Entente 2026
JOUEZ DE MANIÈRE RESPONSABLE
NUMÉRO VERT 8600
LonatoLoto590
www.lonato.tg
-18